

VILLE DE NEUFCHATEAU

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme Pons - Renoy David demeurant Rue Fonteny Maroy 7/A à 6800 Libramont-Chevigny.

Le terrain concerné est situé Derrière le Corai à 6840 Hamipré et cadastré division 4, section A n°445L.

Le projet est de type : construction d'une maison d'habitation, et présente les caractéristiques suivantes :

– Un écart aux prescriptions urbanistiques du lotissement (4a option architecturale d'ensemble) est sollicité en ce qui concerne l'implantation du bâtiment.

Un volume annexe garage, non prévu au plan de zone de construction du lotissement (zone 1), est projeté. Ce volume annexe sort de la zone capable, de 90 cm côté gauche en zone de cour ouverte.

Etant situé en zone de cour ouverte, à l'extrémité du plan de lotissement, cet écart ne compromet aucunement la structure de celui-ci et ne perturbe en rien la perception du projet ainsi que les constructions voisines.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (sauf le jeudi après-midi) à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place,NEU, 3 - 6840 Neufchâteau et le 06.07.2021 après 16 h 30 sur rendez-vous uniquement à convenir au plus tard la veille au 061/27.50.94.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. MAYNE P. (Service urbanisme)

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29.06.2021 au 14.07.2021 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : NEUFCHATEAU, Grand-Place,NEU 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be

Le Directeur Général,

J.Y. DUTHOIT

L'Echevin de l'Urbanisme,

S. DEFAT

La Bourgmestre,

M. MONS delle ROCHE